

N° 16/3.11

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 132'000.00 TTC POUR LA REVISION DES 2 FILTRES A SABLE DE L'INSTALLATION DE LA PISCINE COMMUNALE



**Jeunesse, sécurité sociale et des espaces publics
Patrimoine**

**Préavis d'urgence présenté au Conseil communal en séance du 9 mars 2011.
Première séance de commission : jeudi 3 mars à 18 h 30 en salle des Pas perdus,
1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.**

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	HISTORIQUE	3
3	ASPECTS TECHNIQUES.....	4
4	ASPECTS FINANCIERS.....	4
5	CONCLUSION	4

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

L'objet de ce préavis d'urgence concerne l'installation de filtration d'eau de la piscine communale. Lors d'un contrôle pour le remplacement de la protection cathodique prévue dans le budget de fonctionnement de cette année, il a été constaté un dysfonctionnement dans cette installation du fait de la présence anormale de sable sous les filtres. Après avoir pris contact avec l'entreprise qui a conduit les travaux de réfection en 2004, il s'avère qu'il faut impérativement faire le nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des installations durant cette saison et ainsi répondre aux dispositions légales. Il faut compter entre cinq à six semaines pour mener à bien les travaux nécessaires, raison pour laquelle, nous déposons ce préavis. L'ouverture de la piscine est prévue pour le 14 mai 2011. Il est impératif de pouvoir commencer les travaux au plus vite afin de tenir la date d'ouverture.

2 HISTORIQUE

La piscine communale a été construite en 1963-1964 sur le terrain gagné sur le lac, avec les matériaux de terrassement de l'autoroute.

Un crédit d'étude a été voté en 1978 suite aux tassements des remblais non stabilisés qui ont occasionné des dégâts aux constructions en place.

En 1980 et 1981, suite à l'étude réalisée, des travaux d'entretien ont été effectués. Ils concernaient la réfection du bassin non-nageurs, la reconstruction du bassin nageurs de 50 m afin que celui-ci réponde aux normes nationales, des cheminements, la réfection de la pataugeoire et la révision de l'installation de filtration d'eau.

En avril 2002, un préavis d'un montant de CHF 1'318'500 a été accepté pour les interventions indispensables au bon fonctionnement de la piscine communale. Ces travaux ont été planifiés sur trois ans afin de ne pas fermer la piscine en saison.

Les pompes de circulation avaient été changées pour répondre aux normes d'hygiène en vigueur. Les deux filtres à sable ont été contrôlés tout comme la protection cathodique et, étant donné qu'ils étaient en bon état, aucune révision n'a été nécessaire.

Dans le budget de fonctionnement 2011, il est prévu dans le compte 17000.3154.00 *Entretien machines et matériel*, un montant de CHF 31'000.00 pour le remplacement des anodes et des armoires de commandes pour la protection cathodique des deux filtres à sable.

C'est lors du contrôle des deux filtres, pour le remplacement des anodes, que la problématique du sable a été découverte, raison pour laquelle aucun montant n'a été prévu, dans le budget d'investissement.

Le filtre à sable est un système de filtration très répandu qui sert à garder une eau claire et sans particules. Il prend la forme d'une citerne divisée horizontalement en deux parties. L'eau pénètre par la partie supérieure et passe à travers plusieurs couches de sable à granulométrie différente, se déchargeant ainsi de ses impuretés. Elle est ensuite reprise dans la partie inférieure du filtre et réacheminée vers les bassins, après rectification du pH et adjonction d'hypochlorite de sodium pour assurer la qualité de l'eau. Cette opération a pour but de garantir une qualité de l'eau irréprochable pour le public et conforme aux normes d'hygiène légales.

Ce qui pose actuellement problème, c'est qu'une importante quantité de sable, censée servir au filtrage et donc se trouver dans la partie supérieure du filtre, a été retrouvée dans la partie inférieure de la cuve, certainement à cause d'une usure des buses. D'après les informations dont nous disposons, les réceptacles seraient en bon état, mais ce n'est qu'une fois qu'ils seront vides que nous pourrions savoir s'il y a lieu de faire une intervention supplémentaire.

L'entreprise responsable des derniers travaux réalisés lors de la mise en conformité nous a informés qu'il était impératif de faire ces travaux pour garantir l'ouverture de la piscine.

3 ASPECTS TECHNIQUES

Il faut vidanger les filtres et évacuer le gravier et le sable. Ces matériaux pourront être réutilisés, que ce soit pour le beach-volley ou le remblayage autour des tuyaux lors de fouille en ville. Les buses seront démontées et remplacées. Les parois des deux cuves et les plateaux des porte-buses seront nettoyés par grattage. Les cuves seront contrôlées et, si nécessaire, réparées. Du gravier et du sable de quartz neuf remplaceront les anciens agrégats.

Afin de pouvoir faciliter l'entretien de ces deux filtres et pouvoir facilement faire un contrôle visuel de la protection cathodique et d'éventuelles anomalies sans devoir faire le démontage des trous d'homme, ceux-ci seront munis d'un couvercle transparent.

Il est aussi prévu un entretien général comprenant un traitement des deux cuves contre la rouille, ainsi que quelques travaux d'assainissement des locaux.

4 ASPECTS FINANCIERS

Vidange et évacuation du gravier et du sable	CHF	9'000.00
Démontage et évacuation des buses		
Grattage des parois et des porte-buses		
Fourniture et pose de nouvelles buses		
Fourniture et pose de couvercles transparents pour les trous d'homme		
Fourniture et remplissage des filtres avec du gravier et du sable de quartz neuf		
Mise en service comprise	CHF	88'000.00
Entretien général	CHF	23'000.00
Réserve pour divers et imprévus	CHF	12'000.00
TOTAL TTC	CHF	132'000.00

5 CONCLUSION

La Municipalité estime primordial que la piscine ouvre à la date prévue, raison pour laquelle elle dépose ce préavis d'urgence

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis d'urgence de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 132'000.00 pour la révision des 2 filtres à sable de l'installation de la piscine communale;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 13'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2011.

la syndique

la secrétaire adjointe

Nuria Gorrite

Maryline Mayor